



- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 29 mars 2018 COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 29 mars 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude COTTET, 1^{er} adjoint, Philippe PASSOT, maire, étant empêché. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Présents : Mélanie BOUVERET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Emilia BRULE, Roxane CHAPLET (ayant donné pouvoir à Nicole PEDROLETTI), Isabelle DUNOD, Philippe PASSOT (empêché, ayant donné pouvoir à Claude COTTET), Guillaume SAILLARD, et Patricia VILLE.

Absents : Fabrice GALLOIS, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Thierry VIDAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, et Dominique CHAPEZ, comptable, sont présents.

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

FINANCES

Vote des budgets primitifs 2018

Claude COTTET rappelle que les membres de la commission finances se sont réunis à trois reprises pour l'élaboration des budgets primitifs. Il expose les grandes orientations qui ont encadré la proposition de budget pour cette année :

- pas d'augmentation de la fiscalité locale pour permettre une convergence des taux avec la Commune de Pratz et ainsi anticiper la création de la commune nouvelle ;
- pas de nouvel emprunt, 300 000 € ayant été contractés en 2017 et 200 000 € mobilisés en janvier 2018, auprès du Crédit Mutuel ;
- et rationalisation des dépenses d'investissement compte tenu des opérations programmées sur 2019 / 2020 : restructuration du pôle scolaire, construction du centre technique municipal et réaménagement des espaces publics du centre-bourg.

- **Budget annexe assainissement 2018**

Les principaux travaux programmés au budget primitif assainissement sont :

- la rénovation des réseaux rue du Caton,
- la desserte par les réseaux des îlots de l'écoquartier du Crêt du Bief ;
- la mise en séparatif de la rue de la Vignette ;

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la redevance assainissement (facturée aux abonnés du service), la prime pour assainissement collectif (versée par l'Agence de l'Eau) et la participation pour assainissement collectif (acquittée par les bénéficiaires de permis de construire).

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement (voté au niveau du chapitre) comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2018	CR	2018
Exploitation		304 342		304 342
Investissement	11 500	700 740		712 240

Le Conseil décide de maintenir le montant de la prime fixe annuelle sur les compteurs d'eau à 54 €, et la part s'appliquant sur la consommation d'eau à 0,57 € / m3.

- **Budget annexe lotissement Crêt du Bief 2018**

Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les travaux de viabilisation (voirie, réseaux secs et humides), les frais liés aux missions de maîtrise d'œuvre et de commercialisation, ainsi que par les frais financiers générés par les lignes de trésorerie.

Les recettes proviennent principalement du produit des cessions de terrains (îlots A à H), dont 6 071 m² à céder à la SEMCODA.

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2018	CR	2018
Exploitation		4 114 032		4 114 032
Investissement		3 232 520		3 232 520

- **Budget principal 2018**

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont les suivantes :

- les études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle scolaire,
- la restauration du petit patrimoine rural (oratoire, lavoir, puits, citerne, abreuvoir, ...) ;
- la réfection intérieure et remise aux normes de la salle des fêtes ;
- la rénovation de la toiture de l'ancien presbytère ;
- l'acquisition de terrains pour la construction du centre technique municipal ;
- les études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces et bâtiments publics du centre-bourg ;
- l'étude de revitalisation des bourgs-centres avec Coteaux du Lizon ;
- l'aménagement d'une salle de convivialité au rez-de-chaussée de l'immeuble du Nœud ;
- la rénovation de la voirie et des réseaux de la rue du Caton ;
- l'enfouissement des réseaux électrique et télécom ainsi que le remplacement des dispositifs d'éclairage public rue du Caton, Impasse du Nan et rue de la 1^{ère} DFL (opération SIDEC) ;
- la pose de panneaux de rues et la renumérotation des habitations de plusieurs quartiers ;
- et la réfection du hangar situé dans la cour de l'ancienne gare à Lizon.

Les recettes d'investissement sont constituées par la vente des bâtiments de l'ancienne école de Lizon (occupée par la Brasserie artisanale) et du Chalet, ainsi que par des

subventions de la Région (24 480 € pour l'AMI bourg-centre), de l'Etat (21 360 € au titre de la DETR) et du Département (16 030 € au titre de l'ESTJ).

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses relatives aux charges de personnel sont en légère augmentation en raison de la création d'un nouveau service au sein de l'agence postale communale et de la disparition des aides financières de l'Etat pour les contrats aidés. Les recettes issues des postes « DGF / dotations de péréquation de l'Etat » sont stables grâce à la création de la commune nouvelle avec Ponthoux depuis le 1^{er} janvier 2016. Le Conseil examine les prévisions d'attribution de subventions aux associations. Les plus importantes sont celles consacrées à l'association Les Fariboles pour la gestion du centre de loisirs (131 000 €), à Anim'Lavans (17 000 €), et à Jura Sud Foot (5 500 €).

Le budget principal est voté par le Conseil Municipal, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2018	CR	2018
Fonctionnement		1 784 173		1 784 173
Investissement	34 990	1 482 902		1 517 892

- **Taux des taxes locales 2018**

La durée d'intégration des taux d'imposition de la Commune nouvelle a été fixée en septembre 2016. Les taux des taxes locales des habitants de Ponthoux et de Lavans-lès-Saint-Claude convergent donc progressivement sur une période de cinq ans.

Le Conseil décide de maintenir les taux des :

Taxe d'Habitation à 9,20 %.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 16,28 %.

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties à 40,54 %.

- **Subventions aux associations 2018**

Conformément aux termes de la convention régissant les relations entre la Commune et l'association Familles Rurales / Les Fariboles, le Conseil accepte de verser à l'association une subvention de 131 000 € pour l'année 2018.

Demande de subventions « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (E.S.T.J.) au Département du Jura

Le Conseil Départemental du Jura a mis en place en juillet 2016 un dispositif de soutien aux communes dénommé « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » (ESTJ) pour la période 2016 - 2018. Cette aide financière peut être affectée à la réalisation des travaux de rénovation du petit patrimoine rural, de la salle des fêtes et de l'ancien presbytère programmés cette année.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces opérations sur le patrimoine bâti communal et sollicite du Conseil Départemental du Jura une aide financière à hauteur de 20 %, comme suit :

Total des dépenses de rénovation du patrimoine communal 2018	80 520,43
Total des aides financières sollicitées au titre de l'ESTJ (20%)	16 104,09

Modification des tarifs des concessions du cimetière

Considérant que les tarifs pratiqués n'avaient pas évolué depuis 2010, le Conseil fixe, à l'unanimité moins une abstention, les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} septembre 2018, comme suit :

Type de concession :	Tarif :
Terrains concédés (en terre)	
Concession temporaire - 15 ans inférieure à 3 m ²	200 €
Concession trentenaire - 30 ans inférieure à 3 m ²	300 €
Concession temporaire - 15 ans supérieure à 3 m ²	320 €
Concession trentenaire - 30 ans supérieure à 3 m ²	550 €
Columbarium, jardin du souvenir et espace cinéraire	
Case du columbarium - 15 ans	225 €
Case du columbarium - 30 ans	360 €
Case du columbarium - ajout d'une 2 ^{ème} urne	20 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	105 €
Cavurne - 15 ans	390 €

PERSONNEL

Suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

La mairie va assurer un nouveau service de traitement et de délivrance des titres sécurisés ce qui nécessite l'emploi à plein temps de l'agent du service administratif basé à l'Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal décide par conséquent de supprimer l'emploi avec le grade d'adjoint administratif à temps non complet (20/35^{ème}) à compter du 30 avril 2018, et de créer un emploi avec le grade d'adjoint administratif, à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} mai 2018.

URBANISME ET TRAVAUX

Rénovation de la voirie et des réseaux rue du Caton : attribution du marché de travaux

Au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2018, relatif à l'analyse et au classement des offres des entreprises, le Conseil attribue le marché de travaux pour la rénovation des VRD de la rue du Caton, comme suit :

Nature des travaux	Entreprises	Montant du marché € H.T.
Lot 1 : assainissement	SNTP 01460 MONTREAL LA CLUSE	259 965,00
Lot 2 : voirie	SJE 39570 MESSIA SUR SORNE	127 662,50
Montant total en € H.T.		387 627,50

Il autorise le Maire à signer les marchés de travaux correspondants avec ces deux entreprises.

Etude de programmation et de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du centre-bourg

Un cahier des charges pour la réalisation de l'étude de programmation et la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg, a été élaboré par l'AUDAB, le CAUE du Jura et le cabinet Dialter.

Sur cette base, le Conseil Municipal approuve le périmètre et l'estimation financière de l'opération, comme suit :

Périmètre :**Estimation :**

Marché	Missions	Estimation € HT	Durée
Tranche ferme	Faisabilité Pré-programme Scénarios d'aménagement Programme	40 000 €	6 mois
Tranche conditionnelle	AVP global	35 000 €	12 mois
	1 ^{ère} tranche travaux : PRO ACT VISA DET AOR	44 000 €	
	TOTAL	119 000 €	

Il autorise le Maire à engager la consultation des entreprises selon la procédure adaptée, et à signer le marché avec le prestataire dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Renouvellement de matériel vétuste sur le réseau d'éclairage public : 5^{ème} tranche de travaux

Dans le cadre de l'amélioration du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de poursuivre le remplacement des dispositifs d'éclairage les plus vétustes (réalisation de la 5^{ème} tranche). Une participation financière représentant 50 % du coût est allouée par le SIDEC du Jura.

Le Conseil approuve le programme d'éclairage public « RVS 5^{ème} tranche » et son montant estimatif de 19 068,90 € T.T.C. Il sollicite l'obtention d'une participation financière du SIDEC à hauteur de 9 534,45 €.

Rapport annuel 2017 sur l'assainissement collectif

Vivian CAVALIERE donne lecture aux conseillers du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement :

La nouvelle station d'épuration de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz, a été mise en service en juillet 2014. Elle fonctionne selon le procédé des boues activées avec nitrification, dénitrification et déphosphatation. Les boues sont stockées dans des lits de séchage et

traitées par rhizocompostage. La gestion, conduite et maintenance est assurée par la société SOGEDO depuis le 1^{er} janvier 2017 en vertu d'une délégation de service public.

Données générales

Milieu récepteur : la Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain

Capacité théorique de traitement : 4 000 équivalents habitants

Débit de référence journalier : 945 m³

Quantité de matières sèches produites : 7 260 kg

Nombre d'abonnements au service : 961

Population supposée raccordée : 2 375 habitants

Les principales entreprises industrielles raccordées sont : Lamy Transport, Meynier et Fils, Millet, Millet-Forestier, Odobez, Remy Pesse et Smoby.

Données financières

Au 1^{er} janvier 2017, la redevance assainissement est composée de :

- une part fixe de 54 € / compteur (+ 36 € SOGEDO)

- une part variable de 0,47 € / m³ d'eau (+ 0,53 € SOGEDO)

Le compte administratif 2017 (établi hors T.V.A.) se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation = 42 375,64 €

Recettes d'exploitation = 172 047,99 €

- Ce qui définit un excédent de fonctionnement de 129 672,35 €

La redevance d'assainissement a généré 150 537,33 €, la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 8 881,66 €, et la participation aux frais de fonctionnement de la Commune de Pratz : 7 736,81 €

Dépenses d'investissement = 569 768,65 €

Recettes d'investissement = 620 536,76 €

- Ce qui définit un excédent d'investissement de 50 768,11 €

Le résultat de clôture est positif à hauteur de 180 440,46 €

Travaux, études et suivis

- création des réseaux chemin de la Roche Juhan

- rénovation des réseaux rue du Chêne et rue de la Vignette

- réalisation des diagnostics de contrôle de raccordement des immeubles

- contrôle des dispositifs d'auto-surveillance de la station d'épuration par le Conseil Départemental du Jura

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur l'assainissement collectif de l'année 2017.

Etat d'avancement du projet de centrales villageoises

Nicole PEDROLETTI explique aux élus que le modèle économique pour les centrales villageoises est difficile à mettre en place : les investissements de 400 000 à 500 000 € par projet sont subventionnés à hauteur de 80 000 € (aide relativement faible) avec un apport de 100 000 € en actionnariat (poids important des collectivités dans un projet citoyen).

Il est donc proposé de créer une centrale villageoise à l'échelle du Haut-Jura, afin de rassembler les forces vives et d'envisager d'autres façons de développer des énergies renouvelables citoyennes. Le choix du statut de la future structure porteuse (Fruitière à Energie du Haut-Jura) s'oriente vers une SCIC. La suite de la démarche va porter sur la poursuite de l'identification des toits et les priorités d'intervention, l'accompagnement technique du SIDEC et les modalités tarifaires d'achat de la production par Enedis.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI indique aux conseillers que les travaux du SIDEC pour l'enfouissement des réseaux électrique et télécom ont débuté rue du Caton, Impasse du Nan et rue de la 1^{ère} DFL (2^{ème} tranche). L'achèvement des travaux de la 1^{ère} tranche rue de la Cueille et rue de la Caserne est retardé par l'opérateur Orange qui tarde à faire déposer les poteaux.

Les travaux de raccordement des îlots de l'écoquartier du Crêt du Bief aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés par l'entreprise Goyard TP. L'entreprise SJE a débuté les travaux de finition sur la voirie (pose d'enrobés).

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Parc Naturel Régional du Haut-Jura : désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune nouvelle

Les statuts du Syndicat mixte du PNR du Haut-Jura ont été modifiés le 7 octobre 2017. Ils prévoient désormais, sur la base de la population de la Commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude (2 111 habitants), 2 représentants communaux au Comité Syndical (2 délégués titulaires, remplacés si besoin par 2 délégués suppléants), au lieu de 3 représentants.

Le Conseil désigne les représentants de la Commune au PNR du Haut-Jura, comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cécile CHIQUET	Jacques LANCON
Thierry VIDAILLET	Nicole PEDROLETTI

SIDEC du Jura : avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service informatique

Le SIDEC ayant adopté un nouveau modèle de convention avec les collectivités pour la mise à disposition de son SITIC, il est proposé à la Commune de signer un avenant dont l'objet est de :

- résilier les conventions précédemment signées,
- approuver la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services suivants : IDG, SIG, SYS, TICE, GED, animation territoriale, formation logiciels, et mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre MANZONI demande qu'un bilan financier soit établi après réalisation des opérations d'investissement, en citant comme exemple l'aménagement de l'Agence Postale Communale.

Claude COTTET informe les élus que l'OPH du Jura a programmé des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé rue du Crêt du Bief (en face du centre commercial).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 mai 2018 à 19h00 en mairie

La séance est levée à 22h15.

Claude COTTET, 1^{er} Adjoint au Maire



Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance